

**- COMPTE RENDU -**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 à 18 h 30**

**Présents** : M. BAUDIN Patrick, M. BOURSIER Didier, M. ESCUDERO Henri, Mme DAULIAC Brigitte, M. Patrick HOSTEIN, Mme LAGOUARDE Marlène, M. JACOBS Christophe, M. GALMOT Jean-Claude, Mme CHEVALIER Christelle, Mme DELORD Christel, M. DUTHIN Henri, M. Patrick NURBEL, Mme FORMENT Dominique, Mme Francine PIENS, Mme Martine MOREAU

**Absent excusé** : M. GOTTIS Yannick (pouvoir à Marlène LAGOUARDE), Mme TRIVES Christine (pouvoir à Patrick HOSTEIN), M. LALANDE Jean-Yves (pouvoir à Patrick BAUDIN),

**Absente** : Mme JOURDAN Martine

M. le maire demande 1 mn de silence pour les victimes des attentats en Belgique qui ont fait 32 morts à Bruxelles le 22 mars et 72 victimes d'un kamikaze qui s'est fait exploser dans un jardin d'enfants à Lahore au Pakistan le dimanche 27 mars.

M. Cédric PINARD est présenté au conseil municipal. Il était en disponibilité de poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de Sansais la Garette dans les Deux-Sèvres, recruté par voie de mutation il occupe désormais le poste de gardien de la plaine des sports Claude Blanc et d'agent d'entretien polyvalent.

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Mme Martine MOREAU, le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h 35.

Lors de cette séance, le compte-rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle par conséquent l'ordre du jour de cette assemblée.

- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2016 ;
- Présentation et adoption des comptes de gestion 2015 des budgets annexes « Forêt », « Lotissement Verrier » et budget principal Commune
- Présentation et adoption des comptes administratifs 2015 des budgets annexes « Forêt », « Lotissement Verrier » et budget principal Commune
- Budget annexe « Forêt » 2016 – affectation des résultats 2015
- Budget annexe « Lotissement Verrier » 2016 – affectation des résultats 2015
- Budget principal Commune 2016 – affectation des résultats 2015
- Vote du taux des taxes locales 2016
- Approbation du budget primitif 2016 : budget primitif 2016 de la Commune, budget annexe « Forêt » et budget annexe « Lotissement Verrier »
- Autorisation de lancer une consultation pour les travaux VRD à la Plaine des Sports
- Indemnités de fonction du Maire
- Délibération annule et remplace la délibération n° n° 2016/03/17 en date du 4 mars 2016 – Modification du taux d'emprunt de 400 000 €
- Questions diverses.
- 

Nous passons à l'ordre du jour.

## **1) PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2015 DES BUDGETS ANNEXES « FORET », « LOTISSEMENT VERRIER » ET DU BUDGET PRINCIPAL**

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire,

### **BUDGET ANNEXE «FORET »**

Monsieur Henri ESCUDERO présente le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe « forêt » établi par Monsieur Patrick LHOTE, Receveur municipal, Trésorier de Castelnau-de-Médoc.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des restes à recouvrer et des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures ont été passées régulièrement

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 pour le Budget Annexe « Forêt » par le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **BUDGET ANNEXE « Lotissement Verrier »**

Monsieur Henri ESCUDERO présente le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe «Lotissement Verrier» établi par Monsieur Patrick LHOTE, Receveur municipal, Trésorier de Castelnau-de-Médoc.

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des restes à recouvrer et des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures ont été passées régulièrement

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 pour le Budget Annexe « Lotissement Verrier » par le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Henri ESCUDERO présente le Compte de Gestion 2015 du Budget principal établi par Monsieur Patrick LHOTE, Receveur municipal, Trésorier de Castelnau-de-Médoc.

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des restes à recouvrer et des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures ont été passées régulièrement

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 pour le budget principal par le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2 ) PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 BUDGETS ANNEXES « FORET », « LOTISSEMENT VERRIER » ET DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen, Monsieur Henri DUTHIN, après que le Maire ait quitté la séance, délibérant à l'unanimité sur les comptes administratifs de l'exercice 2015, dressé par M. Patrick BAUDIN, Maire.

### **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE FORET 2015**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		33 718.72	20 003.06			
Opérations de l'exercice	29 189.15	80 773.50	2 385.74		51 577.95	114 492.22

<b>TOTAUX</b>	<b>29 189.15</b>	<b>114 492.22</b>	<b>22 388.80</b>		<b>51 577.95</b>	<b>114 492.22</b>
Résultats de clôture Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>29 189.15</b>	<b>114 492.22</b>	<b>22 388.80</b>		<b>51 577.95</b>	<b>114 492.22</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>51 584.35</b>	<b>- 2385.74</b>			

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VERRIER 2015**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	172 268.68				172 268.68	
Opérations de l'exercice	29 147.50	0.43			29 147.50	0.43
<b>TOTAUX</b>	<b>201 416.18</b>	<b>0.43</b>			<b>201 416.18</b>	<b>0.43</b>
Résultats de clôture Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>201 416.18</b>	<b>0.43</b>			<b>201 416.18</b>	<b>0.43</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>201 415.75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2015**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		+		393 208.95		
Opérations de l'exercice	1 689 299.03	200 581.37 1 979 952.88	1 289 470.57	1 016 328.97	2 978 769.60	3 590 072.17
<b>TOTAUX</b>	<b>1 689 299.03</b>	<b>2 180 534.25</b>	<b>1 289 470.57</b>	<b>1 409 537.92</b>	<b>2 978 769.60</b>	<b>3 590 072.17</b>
Résultats de clôture Reste à réaliser			372 047.88	35 000.00	372 047.88	35 000.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 689 299.03</b>	<b>2 180 534.25</b>	<b>1 661 518.45</b>	<b>1 444 537.92</b>	<b>3 350 817.48</b>	<b>3 625 072.17</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>491 235.22</b>	<b>216 980.53</b>			

- 1) après s'être fait présenter les budgets Primitifs - Principal et les budgets annexes « forêt » et « Lotissement Verrier » 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- 2) constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Les restes à réaliser figurant au budget principal seront repris au Budget primitif 2016 ;
- 4) Arrête, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

### **3 ) BUDGET ANNEXE « FORET » 2016 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire

Suite à la présentation des comptes de résultat 2015 du budget annexe « forêt », Monsieur Henri ESCUDERO propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

#### **→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution 2015
	<b>+ 85 303.07 €</b>	<b>- 22 388.80 €</b>	

### **4 ) BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VERRIER » 2016 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire

Suite à la présentation des comptes de résultat 2015 du budget annexe « forêt », Monsieur Henri ESCUDERO propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

#### **→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution 2015
<b>201 415.75 €</b>			

## 5) BUDGET PRINCIPAL 2016 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire

Suite à la présentation des comptes de résultat 2015 du budget principal, Monsieur Henri ESCUDERO propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

### \* **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté  <b>+ 200 000 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution 2015  <b>+ 291 235.22 €</b>

## 6) VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2016

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint

Le projet de budget primitif qui sera présenté au cours de la présente réunion, débattu en commission des finances le 29 mars 2016, a été établi en appliquant une hausse de 1,5 % des impôts locaux.

Après application de cette augmentation de 1,5 % sur les taux de 2015, les nouveaux taux seraient donc les suivants :

TAXES	TAUX PLAFONDS COMMUNAUX 2016	TAUX VOTES EN 2015
Taxe d'habitation	68.83 %	15.88 %
Foncier bâti	64.10 %	17.54 %
Foncier non bâti	136.60 %	61.03 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation des impôts proposée par Monsieur le Maire et par conséquent fixe les taux des taxes locales pour 2016 de la façon suivante :

Taxe d'habitation	16.12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	61,95 %

## **7) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ANNEXE « FORET », ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VERRIER »**

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint

Avant de présenter chacun des deux budgets annexes puis le budget général, Monsieur Henri ESCUDERO souligne que chaque budget est présenté par section et par chapitre. Les budgets annexes « lotissement Verrier » d'une part et « forêt » d'autre part sont des budgets hors taxes soumis à la TVA.

### ➤ **Budget annexe « lotissement Verrier » :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L.2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 du budget annexe « Lotissement Verrier » soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller s'équilibrant à hauteur de 666 666.68 € en fonctionnement et 0 € en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de voter le budget annexe « lotissement Verrier » 2016, présenté en équilibre, par section et par chapitre.

### ➤ **Budget annexe « forêt » :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L.2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;  
Lecture est faite par section et par chapitre.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 du budget annexe « Forêt » soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller s'équilibrant à hauteur de 105 303.08 € en fonctionnement et 75 788.80 € en investissement.

Vu les délibérations du Conseil Municipal adoptées le 1<sup>er</sup> avril 2016 approuvant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe « Forêt » et décidant d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) : + 85 303.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de voter ce budget annexe « forêt » 2016 présenté en équilibre, par section et par chapitre.

➤ **Budget principal de la commune :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L.2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;

Lecture est faite par section et par chapitre.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller s'équilibrant à hauteur de 2 587 991.84 € en fonctionnement et 1 850 963.01 € en investissement,

Vu les délibérations du Conseil Municipal adoptées le 1<sup>er</sup> avril 2016 approuvant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 et décidant d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 à la couverture d'autofinancement, en excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) + 291 235.22 €

- en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) : + 200 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget primitif 2016 proposé chapitre par chapitre et adopté avec reprise des résultats 2015 ;

Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau joint pour un montant de 21 618 €. (MM. Christophe JACOBS, Patrick NURBEL et Mmes Christine TRIVES et Francine PIENS membres du bureau d'associations concernées par ces aides ne prennent pas part au vote). La liste des associations bénéficiant de ces subventions, remise à chaque conseiller, est rappelée en séance :

### **Contributions versées aux syndicats intercommunaux**

#### **Subvention versées aux Associations**

<b>6554</b>	<b>Contributions aux organismes de regroupements intercommunaux</b>	<b>Propositions 2016</b>
	CDC Médullienne santé scolaire (1,22 € par élève)	600,00 €
	Syndicat BASSIN VERSANT ARTIGUE Maqueline	1 018,00 €
	Syndicat mixte du bassin versant des jalles (SMBVJCC)	9 000,00 €
		<b>10 618,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>Subventions versées aux associations communales et autres</b>	<b>Propositions 2016</b>
	<i>Sport</i>	
	Ass Ca section football	1 700,00 €
	YAKADANSE	800,00 €
	Gym-judo arts martiaux	800,00 €
	Tennis club d'Avensan	800,00 €
	Lou Pescayre de Bronturon	800,00 €
	Avensan Médoc BMX	800,00 €
	Chasse	800,00 €



	<i>Culturelle, loisirs</i>	
	Comité des fêtes	800,00 €
	association "les têtes de l'art"	800,00 €
	SCAPA	4 000,00 €
	Les drôles de lutins	400,00 €
	Avensan Ludique et détente	200,00 €
	<i>Enfance</i>	
	Collège Canterane (aide transport et activités sportives)	1 180,00 €
	<i>Parent d'élèves</i>	
	Conseil parent élève (FCPE)	200,00 €
	UNAAPE	600,00 €
	<i>DIVERS</i>	
	DFCI AVENSAN	1 524,00 €
	CAUE (Conseil architecture d'urbanisme et d'environnement)	122,00 €
	SPA	616,00 €
	Conservatoires des races d'Aquitaine (moutons + vaches)	1 000,00 €
	Pompiers de Castelnau	76,00 €
	<i>Anciens combattants</i>	
	Union des anciens combattants	800,00 €
	Subvention exceptionnelle	200,00 €
	<i>Tourisme</i>	
	Comité de jumelage	800,00 €
	<i>Personnel</i>	
	Comité du personnel	1 800,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>21 618,00 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre avec un total de recette de 2 587 991.84 € comprenant un excédent antérieur reporté de 200 000 €.

En dépenses d'investissement, les opérations pour lesquelles des crédits sont inscrits sont les suivantes :

Aux dépenses d'équipement, il y a lieu d'ajouter le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 125 000 €.

Une somme de 10 000 € est inscrite en dépenses pour faire face à des imprévus.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 850 963.01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le budget principal 2016 par chapitre.

## **8) AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX VRD A LA PLAINE DES SPORTS**

Le rapporteur : Patrick BAUDIN, le Maire

Une consultation doit être lancée pour les travaux VRD à la Plaine des Sports « Claude Blanc » réalisation d'une couche d'enrobés.

Le conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la réalisation des travaux VRD à la Plaine des Sports « Claude Blanc » et à signer tout acte y afférent.
- Le coût de cette réalisation est inscrit au budget commune 2016.

## **9) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE**

Le rapporteur : Patrick BAUDIN, le Maire

Avant le 31 décembre 2015, le conseil municipal pouvait par délibération et à la demande du maire, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les indemnités des maires des communes de moins de 1 000 habitants sont fixées automatiquement à leur taux maximum.

Il est toujours possible pour les maires des communes de plus de 1 000 habitants de bénéficier d'une indemnité inférieure au barème (à la demande du maire et par délibération).

Une nouvelle délibération est donc nécessaire pour prendre en considération cette nouvelle règle.

Considérant que pour une commune de 1000 à 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43 %,

Vu le souhait de Monsieur le Maire de maintenir son indemnité à 41 % de l'indice 1015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide, de maintenir l'indemnité de maire à 41 % de l'indice 1015.
- 1<sup>er</sup> Adjoint et 2<sup>ème</sup> adjoint : 16,5 % de l'indice 1015
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : 13,5 % de l'indice 1015
- 4<sup>ème</sup> Adjoint et 5<sup>ème</sup> Adjoint : 10 % de l'indice 1015
- Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice 1015

## **10) MODIFICATION DU TAUX D'EMPRUNT DE 400 000 €**

Le rapporteur : Patrick BAUDIN, le Maire

Par délibération n° 2016/03/17 en date du 4 mars 2016 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 400 000 € au budget commune au taux de 1,90 %.

Avant signature du contrat définitif, le Crédit Mutuel nous a proposé de contracter l'emprunt au taux de 1,75 %.

- un prêt à taux fixe à échéances trimestrielles choisie de 400 000 euros sur 240 mois.
- Le versement de ce prêt s'effectuera en une seule fois en septembre 2016 et la première échéance est fixée au mois de janvier 2017 et les suivantes sur avril, juillet et octobre.

Ce prêt portera intérêt au taux fixe en vigueur à la date de la signature du contrat par le représentant du Crédit Mutuel, soit 1,75 %.

Durée	Périodicité	Nombre d'échéances	Taux du Prêt	Montant échéances	Frais de dossier
240 mois	trimestrielle	80	1,75 %	6 130,09 €	600,00 €

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit du CREDIT MUTUEL.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Avensan Propre** : La journée Avensan propre a lieu demain samedi 2 avril, rendez-vous à 8 h à la salle polyvalente. Pour les participants un apéritif dinatoire se fera à la plaine Claude Blanc vers midi.

**Voisins vigilants** : Les 4 panneaux envoyés par l'association ont été positionnés sur les axes principaux de la commune. Nous allons en commander 3 autres pour terminer ce panneautage. Une réunion d'information a eu lieu pour nos administrés qui étaient présents en grand nombre avec les membres de la commission et notre Policier municipal. Echanges fructueux qui nous a permis de montrer comment s'inscrire en ligne et répondre aux nombreuses questions.

**Abribus** Encore une fois les abribus ont été vandalisés Chemin du Carrelot et Chemin de la Gare (explosion de plusieurs vitres)

**Moulin de Tiquetorte** Des réunions ont été effectuées pour essayer de trouver une solution à ce site privé qui se dégrade de plus en plus.

**Incendie** La première réunion au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a confirmé la responsabilité du propriétaire et des salariés puisqu'ils sont condamnés à 4 mois de prison avec sursis. La délibération pour les indemnités des parcelles touchées est reportée.

**ONF** Nous avons reçu le représentant de l'ONF pour travaux forêt à entreprendre pour l'année 2016.

**Rallye de la Fougère** Il aura lieu samedi 9 avril et dimanche 10.

**Ligue de football** Le district Gironde est venu à notre plaine Claude Blanc pour l'homologation du terrain en catégorie 5. Il nous demande de clôturer tout le pourtour des 2 terrains avec une entrée spécifique. Nous envisagerons ces travaux l'année prochaine et il faudra établir un arrêté d'ouverture de cet espace pour 1000 personnes.

**Salle polyvalente** : Le choix du mobilier (tables et chaises) est acté. Nous devrions recevoir le mobilier avant le repas des anciens.

P. BAUDIN  
Le Maire

H. ESCUDERO  
1er adjoint

B. DAULIAC  
2ème adjointe

D. BOURSIER  
3ème adjoint

M. LAGOUARDE  
4ème adjointe

P. HOSTEIN  
5<sup>ème</sup> adjoint

J.C. GALMOT

C. JACOBS

H. DUTHIN

C. CHEVALIER

C. DELORD

D. FORMENT

Y. GOTTIS  
Pouvoir à M. LAGOUARDE

M. MOREAU

C. TRIVES  
Pouvoir à P. HOSTEIN

P. NURBEL

F. PIENS

J.Y LALANDE  
Pouvoir à P. BAUDIN